

CONFÉRENCE DES MAIRES DU PAYS DE BALAGNE

COMPTRE-RENDU de la réunion du mardi 13 décembre 2022 à Calvi

Étaient présents :

<i>Commune</i>	<i>NOM</i>	<i>Prénom</i>	<i>Fonction</i>
AVAPESSA	SALVATORI	Marie-Josée	Maire
BELGODERE	MORTINI	Lionel	Maire
CALENZANA	GUIDONI	Pierre	Maire
CALVI	DELPOUX	Jean-Louis	1 ^{er} Adjoint au Maire
CATERI	ANDREANI	Dominique	Maire
CCCB	MARCHETTI	François	Président
CORBARA	LIONS	Paul	Maire
GALERIA	SEITE	Jean-Marie	Maire
L'ILE-ROUSSE	BOTEY	Patrick	Conseiller municipal
LAMA	MASSIANI	François	1 ^{er} Adjoint au Maire
LAVATOGHJU	CROCE	François	Maire
MONCALE	FILIPPI	Jean-Baptiste	Maire
MONTEGROSSO	BORRI	Jean-Marc	Maire
MONTEGROSSO	VOLPEI	Maria-Serena	Conseiller municipal
NESSA	PINAUD	Jean-Michel	Maire
PETR PAYS DE BALAGNE	POLI	Pierre	Président
PIETRALBA	GASPARI	Xavier	1 ^{er} Adjoint au Maire
PIETRALBA	SAULI	Joseph	Maire
PIGNA	MARTELLI	Joséphine	Maire
SANTA REPARATA	TORRACINTA	Marcel	Maire
URTACA	FERRANDI	Paul-Vincent	Maire

Excusés : MM. Barthélémy COLOMBANI, Maire de Costa; Attilius CECCALDI, Maire de Lama ; Joseph MATTEI, maire de Monticello ; Frédéric MARRIANI, Maire d'olmi Cappella ; Jean-Paul GUERRIERI, Maire de Palasca ; Antoine CASANOVA, Maire de Pioggiola ; Jean-françois POLI, Maire de Speloncato ; et Jacques SANTELLI, Maire de Zilia.

Monsieur Pierre POLI, Président du PETER du Pays de Balagne ouvre cette conférence des Maires du Pays de Balagne consacrée à :

1. L'évaluation annuelle du projet de territoire
2. Le bilan 2022 du CRTE et les perspectives pour l'année 2023
3. Un point d'étape sur le Programme LEADER
4. La présentation du PAS du SCoT et de la délibération de prescription

Il rappelle que la Conférence des Maires est une composante à part entière du PETER du Pays de Balagne , composée des maires des 36 communes du PETER du Pays de Balagne ou de leur représentant. La conférence des maires se rassemble lors de l'élaboration, la modification et la révision du projet de territoire. Elle se réunit au moins une fois par an.

Depuis le 28 septembre 2021 l'Association des Maires de Balagne à passé le relais à la Conférence des Maires pour porter la voix des élus et défendre les intérêts de la Balagne.

Ses missions principales sont :

- Donner son avis ou être consultée sur toute question d'intérêt territorial,
- Garantir l'équilibre territorial,
- Travailler sur la cohérence des politiques menées sur le territoire,
- Partager des informations et échanger sur les enjeux actuels et à venir du territoire.

I. L'ÉVALUATION ANNUELLE DU PROJET DE TERRITOIRE

Document de cadrage du Pays de Balagne, le Projet de Territoire a été élaboré entre le 23 février 2017 et le 23 février 2018, puis adopté dans sa version définitive en comité syndical du PETER du Pays de Balagne le 10 juillet 2018.

Le projet de territoire affiche 5 ambitions pour son devenir :

1. Un territoire autonome qui produit les ressources qu'il consomme
2. Un territoire économe qui maîtrise ses consommations et recycle ses déchets
3. Un territoire durable qui respecte les équilibres écologiques et préserve les écosystèmes
4. Un territoire solidaire qui fédère sa population autour d'une identité partagée et d'un avenir commun
5. Un territoire dynamique et ouvert qui génère des richesses et de l'équité sociale

Ces ambitions se déclinent en neuf objectifs stratégiques qui font l'objet d'une évaluation annuelle de mise en œuvre.

Le Président présente en séance le bilan annuel 2022 de mise en œuvre du projet de territoire qui comporte plusieurs actions achevées, en cours ou en projet en terme de :

Rénovation énergétique des bâtiments publics,
Développement des mobilités actives et décarbonées
Production d'énergies renouvelables
Déploiement des circuits courts
Gestion et valorisation des ressources en eau
Gestion des déchets
Actions de lutte contre les espèces invasives
Connaissance, préservation et valorisation des ouvrages en pierre sèche
Accès aux services publics et justice sociale
Mise en valeur du territoire.

L'évaluation annuelle d'exécution du projet de territoire est validée par l'ensemble des élus.

II. LE BILAN 2022 DU CRTE ET LES PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2023

Le CRTE est la traduction des ambitions du projet de territoire. La transition écologique et la cohésion territoriale sont la colonne vertébrale de ce contrat, qui s'appuie sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs territoriaux, publics comme privés.

Après une brève présentation, quelques éléments chiffrés sont présentés aux élus au terme de cette 1ère année de mise en œuvre du CRTE :

- 108 actions inscrites dans le contrat (phasées sur plusieurs années)
- 86 fiches actions complétées
- 30 projets financés par l'État
- A hauteur de 4,7 millions d'euros environ

Un Fonds Vert de 2 milliards d'euros sera débloqué par l'État en 2023 et sera mobilisable dans le cadre des projets du CRTE.

Les recommandations suivantes ont été validées en comité de pilotage le 7 décembre 2022 et feront l'objet de la signature d'un avenant en début d'année 2023 :

- Augmenter la prise en compte de l'impact environnemental des projets lors de leur inscription, parmi d'autres critères
- Renforcer le volet accompagnement de projets du contrat pour les collectivités (technique, administratif)
- Consolider la méthodologie de travail partagée entre les différentes parties prenantes du contrat

III. POINT D'ÉTAPE SUR LE PROGRAMME LEADER

Monsieur Jean-Marie SEITE, Président du GAL du Pays de Balagne présente un rapide bilan des actions menées jusqu'alors dans la programmation Leader 2014-2020 du pays de Balagne « Développer une économie productrice valorisant les potentialités et les ressources endogènes du Pays de balagne ».

Il annonce également que la prochaine programmation LEADER et la candidature du Pays de Balagne devraient paraître dans le courant de l'année 2023 et feront l'objet d'échanges animés par le GAL du Pays de Balagne.

IV. PRÉSENTATION DU PAS DU SCoT ET DE LA DÉLIBÉRATION DE PRESCRIPTION

Le Président rappelle que depuis le mois d'octobre 2020, les travaux d'élaboration du SCoT ont repris avec l'accompagnement de l'Agence de l'Urbanisme de la Corse. Un séminaire de relance a réuni les Maires de Balagne le 8 octobre 2020 au complexe sportif Calvi-Balagne.

Des ateliers thématiques ont été ensuite organisés, en visioconférence jusqu'au printemps 2021 suivies de réunions organisées par Pieve ou bassin de vie, pour recueillir les visions et ambitions des Maires. Ces 9 ateliers ont permis de mieux appréhender les enjeux territoriaux à une échelle plus localisée, dont la synthèse a été présentée en Conférence des Maires le 2 décembre 2021.

En 2022, un premier atelier a été organisé à Lumio en mars validant le choix quant aux trois premiers arbitrages sollicités sur : le scénario démographique retenu, les besoins en logements et la prise en compte de l'exigence du zéro artificialisation nette.

Puis en mai 2022, une première réunion des PPA a eu lieu depuis la relance du projet de SCoT.

Enfin, en juin 2022, un atelier agriculture et capacité productive du territoire a été organisé.

L'AUE présente, en séance, une ébauche du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT (ancien PADD).

Celle-ci se décline en trois grands objectifs et revêt volontairement un séquençage temporel, pour une Balagne sûre de son héritage, la résolution de le transmettre, le désir de répondre aux enjeux et besoins contemporains tout en s'inscrivant pleinement dans le long terme en proposant un modèle de développement pérenne.

- Transmettre : Transmettre LA Balagne aux générations futures
- Campà : Vivre dans des Pieve solidaires et modernes
- Per l'avvene : Assurer un avenir prospère et soutenable

Mme. Marie-josée SALVATORI interroge l'AUE sur la notion de « densification » des villages.

Il est expliqué qu'en rapport avec les analyses de densité actuelle réalisées en Balagne, les préconisations envisagées seraient de favoriser la création de logements jumelés avec une ceinture de jardins groupés plutôt que la construction de maisons individuelles avec jardin comme il est de coutume actuellement. Créant ainsi des morphologies urbaines plus respectueuses du cadre et moins consommatrices d'espace.

M. Pierre POLI ajoute que ces préconisations doivent être faites au cas par cas en fonction des réalisations déjà construites aux abords des villages.

M. Marcel TORRACINTA indique que le développement du territoire ne se définit pas uniquement par la gestion de l'évolution de son bâti mais également par la nécessité d'accroissement des services dans les villages, des équipements structurants et de la création d'emplois. La problématique réside également dans la disponibilité des logements, qui pour la plupart ne sont disponibles que l'hiver pour être loués à la semaine en période estivale. Seule une bonne cohésion et communication entre les élus du territoire pourrait permettre de lever certaines de ces problématiques.

M. François MARCHETTI signale qu'aujourd'hui seules les initiatives publiques sont en mesure de garantir l'accès au logement à des prix raisonnables, avec la création de logements communaux, qu'ils

concernent des opérations immobilières en constructions neuves en accession à la propriété, ou la réhabilitation de biens transformés pour en faire logements sociaux.

M. Marcel TORRACINTA ajoute que le soutien aux initiatives publiques doit être conforté. Plus les élus sont liés dans une politique commune, plus il y a de chances de mener les projets de manière efficace pour la Balagne.

Une des préconisations de l'AUE dans ce domaine serait d'agir sur les typologies de bâtis dans les documents d'urbanisme des communes.

M. Paul LIONS interroge sur les outils opérationnels à mettre en place pour réduire les problèmes de logement et de maîtrise foncière dans les communes ?

L'AUE explique que les outils opérationnels seront définis dans la prochaine phase du SCoT, à savoir le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) du SCoT.

La proposition d'une nouvelle délibération a également été abordée, pour la prescription de l'élaboration du SCoT de Balagne, ainsi que la définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation.

Avant de lever la séance, Madame Josée MARTELLI , Maire de Pigna, profite de cette occasion pour annoncer son départ de la fonction de 1er magistrat de la commune après de nombreuses années d'investissement et de fidélité en tant qu'élue.

Les échanges se sont clôturés autour d'un buffet dînatoire offert par le Pays de Balagne.